

les grandes sociétés françaises implantées au Canada, mentionnons entre autres Accor, Alcatel, AXA-UAP, BNP-Paribas, Danone, Péchiney, Rhône-Poulenc, Thales et TotalFinaElf.

### **Coopération technologique et scientifique**

- La France est le troisième partenaire scientifique du Canada en importance. Les principaux domaines de coopération incluent les sciences de la vie, la santé, les ressources naturelles et agroalimentaires, les sciences des matériaux et des procédés et les technologies de l'information et des communications.
- Il existe une tradition de partenariats stratégiques et d'échanges technologiques entre la France et le Canada, notamment dans les transports aérien et ferroviaire à forte incidence de hautes technologies. Un partenariat élargi se développe également dans des secteurs de pointe (informatique, aérospatiale, biotechnologie), l'industrie des communications (autoroute de l'information) et l'agroalimentaire.
- La Commission mixte culturelle et scientifique a confirmé en 2001 la vigueur de la coopération scientifique et technologique bilatérale Canada-France entre tous ses acteurs : instances publiques, universités, centres de recherche, entreprises, associations.
- Les deux pays favorisent de nouvelles synergies entre les réseaux nationaux de centres d'excellence scientifique et les acteurs de la valorisation de la recherche. Ils visent à déterminer quelles activités en sciences sociales et humaines peuvent être reliées aux principaux domaines de coopération scientifique et technologique.
- La coopération Canada-France a pris une importance nouvelle depuis la signature en 1995 de l'Accord de coopération scientifique et technologique entre le Canada et la Communauté européenne.

### **Relations culturelles et universitaires**

- Comme le Canada fait de ses relations culturelles internationales un volet clé de sa politique étrangère, il attache une très grande importance à ses relations culturelles et universitaires avec la France. La coopération entre les deux pays dans ce domaine est régie par un accord culturel bilatéral signé en 1965.